



LEGISLATURE 2020 – 2025
PROCES-VERBAL No. 13
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 22 FEVRIER 2022

- PRESENTS** : M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal
- Mmes Nadine CORTINOVIS GFELLER, Sylvie DESBAILLET, Delphine VOELLINGER
MM Daniel CHAMBAZ, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Vincent MONNIER, Daniel SANDMEIER, Conseillers municipaux
- ASSISTENT A LA SEANCE** : M. Olivier FAVRE, Maire
Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire
- PROCES-VERBAL** : Mme Florence CHOUET
-

- ORDRE DU JOUR** : 1. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2021.
2. Informations de la Mairie.
3. Propositions individuelles et questions.
4. Divers.
5. Naturalisation (huis clos).
-

Séance ouverte à 19h00.

Claude MEMBREZ : Salue l'Exécutif, tous les membres et le public présents à l'occasion de cette première assemblée de l'année, et procède au premier point de l'ordre du jour "en apparence" plus succinct que de coutume.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 DECEMBRE 2021

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Souhaite que soient apportées quelques clarifications à l'une de ses interventions. Elle convient qu'il n'était pas aisé de résumer ses dires, tant l'enregistrement (...) était long.

Page 7 : Le premier paragraphe est revu *selon ses propres termes*, comme suit :

Sa position est très claire. Elle rappelle avoir travaillé 3 fois en commission sur le sujet et avoir proposé en séance plénière un rapport détaillé sur le développement d'un réseau d'entraide, proposition qui s'est vu refusée par les Conseillers mais dont elle ne conteste pas la décision. Elle ne revient pas sur le sujet. Elle n'a pas entrepris tout ce travail pour renoncer à l'aide qu'elle s'est toujours proposée d'apporter jusqu'à lors *et qu'elle se propose encore d'apporter avec les habitants qui souhaitent développer un réseau d'entraide tel que proposé lors du précédent CM. Elle fera avec plaisir le lien entre la Mairie et ce réseau d'entraide, en cas de besoins, de part et d'autre.* En revanche, elle n'a toutefois pas d'autres informations à communiquer ce jour sur une proposition d'entraide *collective et individuelle, souhaitée par les bénévoles.* Elle fournira la liste de ces personnes *qui souhaitent être bénévoles pour la Mairie*, dès que possible.

Tenant compte de ces modifications, le PV est approuvé.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE :

Effectivement l'ordre du jour peut sembler bref, mais comme l'a laissé entendre le Président du Conseil, ce qualificatif n'est pas représentatif du travail effectué par l'Exécutif depuis le mois de décembre sur les différents dossiers, dont les principales informations sont les suivantes.

- **BUDGET D'INVESTISSEMENT** : Une erreur s'est glissée sur le poste 0290.00.56200.0 Subventions FIDU. Le chiffre de CHF 61'500.- doit être lu comme CHF 101'500.-. Cette information est communiquée ce jour au Conseil municipal qui ont voté ce budget en novembre dernier, et par voie de conséquence aux membres de la commission FINANCES / TAXES PROFESSIONNELLES, et l'écriture sera corrigée. A noter que celle-ci n'impacte pas le budget 2022 ; ce montant ne sera amorti sur le budget de fonctionnement qu'en 2023.
- **TECHNICIEN COMMUNAL** : Lien entre l'Exécutif et le terrain (autorisations de construire, rendez-vous de chantiers ...), un poste de technicien à 100% est envisagé en partenariat avec Dardagny, à hauteur de 40% pour Russin et 60% pour Dardagny dans l'immédiat, sous réserve de fluctuations éventuelles ultérieures, inhérentes aux projets futurs de chacune des deux communes. Un appel à candidature sera lancé par le biais officiel. Pour l'heure, un conseil a été demandé à une étude d'avocats de la place sur le type juridique du contrat de travail, à définir (deux communes = deux employeurs). Les deux Mairies ont bon espoir de trouver la personne adéquate d'ici l'été à venir.
- **CIRCULATION / MOBILITE** : L'étude en cours sur l'avancement de la piste cyclable en provenance de Satigny, provisoirement stoppée par l'OCT, va reprendre au mois de mars. L'Exécutif œuvre fortement pour un avancement des travaux, mais il faut garder à l'esprit que le projet reste tributaire de quelques acquisitions foncières le long de la route du Mandement et de l'intervention de la protection de l'environnement.
- **LIAISON GARE / VILLAGE** : L'OCT, qui mène le projet avec la Commune, a informé celle-ci de la récente création d'une plateforme interdépartementale (Départements des Infrastructures et Département du Territoire). Cette plateforme vient d'établir un cahier des charges pour un appel d'offre au mois de mars à mandataires spécialisés (transport, environnement) afin de procéder à l'étude de faisabilité. L'étape consistera à l'analyse : du type de remonte-pente, des travaux de génie civil et de l'impact environnemental, sans oublier l'analyse du volet juridique. Tous ces points feront l'objet du dossier à présenter lors de la demande d'autorisation de construire cantonale, autorisation qui sera impartie d'une concession avec la Confédération, s'agissant d'un projet dépendant du réseau de transports publics. L'Exécutif espère avoir plus d'informations concrètes au cours de l'année et reviendra vers le Conseil municipal en temps et en heure, pour l'acceptation du projet et pour la participation de la Commune aux frais d'étude, qui est à envisager.
- **NUISANCES ROUTE DE VERBOIS** : Une séance a eu lieu le 22.12.21 avec le groupe de travail interdépartemental créé par l'Office Cantonal des Transports, l'Office Cantonal du Génie civil, l'Office Cantonal de l'Environnement, le SABRA, l'Office Cantonal des Véhicules et la police du DSE (police routière), séance lors de laquelle chacun a eu tout loisir de s'exprimer. En prévision de la prochaine séance fixée au 06.04.22, des aménagements testés in situ (abaissement de la vitesse, chicanes fixes mais amovibles en raison du caractère de la route concernée : desserte rare de convois exceptionnels) et des contrôles assidus seront effectués par la police. Pour info, en 2021 ont eu lieu plus de 200 contrôles, en 2020 : 17 et en 2018 : 50. Le projet est long, mais il avance. A noter surtout une prise de conscience et une volonté de l'OCT de trouver une solution à cette problématique. Très prochainement, le sujet sera porté en commission MOBILITE / SECURITE et les Conseillers seront ensuite amenés à prendre position sur le maintien de la course de côte de Verbois.
- **LIMITATION DE VITESSE** : Depuis peu, la circulation dans le village est limitée à 30 km/h, alors qu'elle reste autorisée à 50 km/h à La Chaumaz, aux Baillets et au chemin de Serve. Une étude sur la réduction de la vitesse sur ces lieux sera présentée en commission et par la suite, au Conseil municipal.
- **SERVICE HIVERNAL** : Lors de chutes de neige ou de risque de gel, un panneau annonce le risque encouru sur la descente du village vers la gare. Si l'entretien (dénivellement – dépose de sel) de ce tronçon de route peut être effectué rapidement par notre employé communal, en revanche, la zone des quais et le passage sous voie dépendent exclusivement de la responsabilité des CFF. L'Exécutif souhaite donc attirer ici l'attention des habitants de Russin sur le risque inhérent au fait que les CFF ne peuvent bien évidemment intervenir simultanément sur tout le canton, en cas de fortes et/ou subites intempéries.

- **BICYCLOGUE** : Ravi de ses expériences passées, ce dernier a proposé de lui-même quatre dates pour l'année à venir : 10.03.22, 12.05.22, 14.07.22 et 08.09.22, le matin de 8h30 à 12h30 devant la Mairie. Cette information sera reprise dans le journal communal.
- **POLICE DE PROXIMITE** : Le rapport du poste de Blandonnet (POLPROX), dont les effectifs ont par ailleurs récemment augmenté (présence policière légèrement plus accrue) et qui couvre toute la rive droite, de la commune de Dardagny à celle de Versoix en passant notamment par Vernier, Meyrin, Le Lignon, Les Avanchets, fait état pour Russin (considérée comme une commune extrêmement calme) entre 2021 et 2020 :
 - D'une stabilité : sur les contraventions, contrôles des personnes, contrôles des véhicules (incluant les 200 contrôles sur la route de Verbois mentionnés précédemment), cambriolages et dommages à la personne.
 - D'une baisse : sur les Conflits sociaux.
 Toutes ces statistiques sont bien entendu à mettre en proportion du nombre d'habitants par commune.
- **PONT DE RUSSIN (ROUTE DU MANDEMENT)** : Les communes de Russin et de Dardagny ne sont ici pas partenaires. Il s'agit d'un projet de l'Etat de Genève, plus précisément de l'Office cantonal de l'Eau (Service du lac, renaturation des cours d'eaux et de la Pêche). Des amoncellements de branches, gravats, déchets, en creusant la rive droite de l'Allondon, viennent déchausser et affaiblir la pile du pont côté Dardagny. En raison de ces amoncellements, le ruisseau des eaux chaudes venant se connecter à l'Allondon sur sa rive gauche, ne trouve plus son chemin, se répand et aggrave l'affaiblissement de la structure du pont. La durée des travaux, relativement importants, est estimée à quelques mois dans le courant de cette année (en respect des événements de la nature : fraies des poissons, nichées des oiseaux ... etc.). Le pont sera conservé dans sa structure actuelle.
- **ALLONDON** : Toujours dans ce contexte et au même lieu, un lien piéton fait défaut dans le circuit pédestre reliant la rive droite (Dardagny) à la rive gauche (Russin). De part et d'autre, les cheminements débouchent dans le virage de la route du Mandement, limitée à cet endroit à 80km/h et sans visibilité. Les promeneurs sont contraints d'emprunter le pont sur un trottoir étroit et traverser la route sans protection. Les mairies de Dardagny et Russin souhaitent sécuriser ce magnifique chemin de randonnées en proposant une passerelle en bois reliant les deux communes en aval du pont de Russin. A savoir que le terrain appartient principalement à l'Etat et une petite partie à la commune de Dardagny. Le Conseil municipal sera sollicité ultérieurement pour une entrée en matière.
- **ASSAINISSEMENT DES CANALISATIONS** :
 - Pour le secteur Mandement / La Plaine : Ecoulement de l'eau corrigé provisoirement. Avancement de l'étude en cours sur le raccordement de tout le bassin versant des Terrasses de Russin à la canalisation cantonale.
 - Pour le secteur Mandement / Verbois : Un appel d'offre à ingénieur civil pour le raccordement au réseau de canalisation secondaire a été envoyé et vient d'être attribué. Le Conseil municipal sera prochainement sollicité sur le financement de ces travaux.
- **FONTAINES COMMUNALES** : Quatre d'entre elles sont reliées au réseau SIG : Celle située devant la Mairie, celle à l'entrée du chemin de la Croix-de-Plomb, la fontaine dite "Mouther" un peu plus loin dans le même chemin et celle située au hameau des Bailleys. Leur débit est actuellement fixé par les SIG à 2 litres d'eau par minute, ce qui équivaut à 3'850 m³ (1 m³ = 1'000 litres) par an, soit un coût annuel de plus CHF 6'800.- pour la Commune. Abstraction faite de l'aspect pécuniaire, la Mairie s'est posé la question de la pertinence d'un tel débit d'eau ; ces eaux claires partent aux égouts. Renseignements pris auprès des SIG, le débit d'eau pourrait être réduit à 1 litre par minute. Des améliorations sont à suivre.
- **CAISSE PARKING** : Il n'est actuellement possible de payer qu'en liquide (monnaie et billets en francs suisses et euros). La modification de la caisse est prévue pour permettre le paiement par carte (débit/crédit) ou Twint.
- **DON DU SANG** : Pour rappel, une collecte de don du sang est organisée jeudi 24.02.22 à Satigny.
- **SEANCE DE LA COMMISSION D'URBANISME ELARGIE** : Pour rappel également, une séance très intéressante est prévue le 07.03.22 à 19h00, au cours de laquelle seront présentées les conclusions du premier travail effectué par les mandataires et sera défini l'outil de travail préconisé par ces derniers (plan directeur communal, schéma directeur ou autre).

Suzanne SERAFINI :

- HOSPICE GENERAL-CAS MEYRIN (Rue des Vernes 30 à Meyrin) : Dans la continuité du réseau existant, les habitants de la Commune peuvent s'adresser à la secrétaire de Mairie en cas de besoin. La Mairie reste à l'écoute de chaque habitant rencontrant un problème avec l'HOSPICE GENERAL-CAS MEYRIN pour quelque raison que ce soit.
- PRO SENECTUTE : Une séance en Visio-conférence entre Pro Senectute, la Champagne et le Mandement vient d'avoir lieu. En application de la Loi sur la Répartition des Tâches, un projet (émis par M. APOTHELOZ) de règlement sur les prestations de soutien aux personnes âgées délivrées par les communes est en cours de discussion avec l'ACG. Dans ce contexte, Russin travaillera avec Satigny. Les russinois(es) (+ 65 ans) peuvent se rendre à Satigny et contacter Madame Catarina VASQUES (par mail : catarina.vasques@ge.prosenectute.ch ou tél : 022.807.05.65). La permanence sociale aura lieu tous les derniers jeudis du mois. A noter que le lieu de rendez-vous a changé et se situe dorénavant à Satigny dans un espace IEPA (derrière l'EMS) au 185, route du Mandement. (Accès ascenseur possible depuis le parking de la Coop). Une signalétique est en cours d'élaboration afin de faciliter l'accès à ce lieu pour les bénéficiaires.
- BONS SOLIDAIRES COVID : Sur 240 bons, 134 personnes ont utilisé ces bons auprès de nos commerces (épicerie, restaurants, coiffeurs, viticulteurs/agriculteurs).
- INSCRIPTIONS AU PARASCOLAIRE : Dès la mi-mars, toutes les informations référentes seront disponibles sur le site internet : www.giap.ch. Les inscriptions 2022-2023 seront à effectuer en ligne du 04.04.22 au 18.05.22 sur le portail : mygiap.ch au moyen d'un compte e-démarche de l'Etat de Genève. Aucune inscription ne sera plus acceptée directement dans les écoles lors de la rentrée.
- SAMEDIS DE SKI : N'ont malheureusement pu avoir lieu à cause du Covid. Une réunion est fixée au 02.03.22 avec l'Ecole suisse de ski pour envisager une solution pour la saison prochaine.
- SWISSCOM : Pour rappel, un réseau inexistant aux Baillets et une très mauvaise réception au chemin de Serve. La réception a été testée sur les deux sites et l'usage d'un booster (au prix de CHF 150.-) s'est avéré très efficace. Celui-ci offrira une nette amélioration à tous les habitants intéressés, qu'ils résident aux hameaux ou dans le village. Swisscom ne pouvant faire de publicité, l'Exécutif se fera le porte-parole auprès de la population.
- SITE INFORMATIQUE DE LA COMMUNE : Le projet avance. Un rendez-vous est fixé au 01.03.22.
- PREAU - JEUX D'ENFANTS : L'Exécutif a reçu les quatre devis demandés sur la problématique des échardes.
- JOURNAL : Celui-ci sera probablement publié fin mai / début juin. Les articles sont à rendre avant le 26.04.22.
- SORTIE DES AINES : La question de la sortie intercommunale (DARDAGNY-RUSSIN) se pose toujours. A suivre.
- VERNISSAGE EXPO SALLE DES MARIAGES : A bon espoir de pouvoir procéder à un vernissage avant fin mai.
- CLUB DES AINES : Les séances regroupent entre 10 et 15 personnes en moyenne. Avis aux membres du Conseil municipal qui sont les bienvenus ! Pour information, la prochaine réunion aura lieu de 22.03.22.

Didier FROSSARD :

- STATISTIQUES SUR LA PRODUCTION ANNUELLE DES DECHETS :
 - Poubelles : Les histogrammes présentés démontrent que la production annuelle s'est réduite d'un tiers entre 2017 et 2021. Une importante diminution à noter entre 2020 (132 tonnes) et 2021 (98 tonnes), qui laisse supposer un meilleur tri des déchets.
 - Papier/Carton : Une stabilité sur les cinq années, en légère baisse toutefois. Moins de tri et/ou moins d'utilisation de papier/carton ?
 - Verre : Une stabilité également, en légère augmentation cette fois. Ici également, plus de tri et/ou plus de consommation de verre ?
 - Déchets encombrants : Le tri est difficile à estimer. Il fonctionne par vagues.
 - Ferraille : Hormis une légère baisse en 2020, la production reste stable sur les 5 années.
 - Pet : Hormis une augmentation en 2019, le tri reste stable entre 2017 et 2021.

- Déchets de cuisine (= petite poubelle verte): Le tri est en constante augmentation depuis 2017.
 - Alu/Fer : Sur ce poste également, à noter une nette augmentation du tri depuis 2017.
 - Déchets de jardin : Les statistiques ne sont pas trop parlantes, en raison de divers facteurs liés à la météo ou à ce que chacun décide d'entreprendre ou non dans son jardin.
- PLACE DE JEUX : Le choix validé en Conseil municipal a été déposé en requête en autorisation de construire (APA) courant décembre 2021 et celle-ci vient d'être accordée le 17.02.22. A la suite du délai de recours de 30 jours, le projet de délibération pour le crédit de construction sera proposé au Conseil municipal.
 - BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUES : L'arrêté de circulation a été publié par l'Office Cantonal des Transports. Le délai de recours échoit le 10.03.22. Passé ce délai, le marquage au sol et la signalisation verticales pourront alors être entrepris sur les 2 places extérieures au chemin des Christophes ainsi que celles prévues dans le parking communal.
 - CAMPAGNE DE NETTOYAGE DES SACS D'EAUX PLUVIALES : Sur 151 sacs, 9 tonnes de déchets ont été retirés. La prochaine campagne aura lieu en 2024.
 - HAMEAUX DE LA CHAUMAZ ET DES BAILLETS : Certains collecteurs existants sont anciens et probablement sous-dimensionnés et la question se pose de savoir si tous les raccordements privés au réseau public ont été faits dans les règles. Un mandataire spécialisé a été sollicité pour procéder à une étude technique et des investigations de terrain, afin de vérifier notamment le trajet des eaux usées/claires.
 - NICHOURS POUR RAPACES : Parmi les diverses associations contactées, l'association La Libellule a été la première à se manifester. Une séance est prévue le 08.03.22 avec cette dernière afin d'envisager un plan d'action.
 - ETUDE D'OPTIMISATION DU TRI DES DECHETS : En 2018, l'Exécutif de la précédente législature avait lancé une révision du règlement communal (obsolète) sur la gestion des déchets. Le document a été retravaillé en 2020 et un bureau a été mandaté par l'Exécutif pour effectuer un audit sur la gestion des déchets de la Commune. Un document de synthèse sera présenté à la commission « Gestion de déchets », qui fera l'objet d'un plan d'action présenté au Conseil municipal par la suite, en juin probablement.

Claude MEMBREZ :

- Remercie l'Exécutif pour tout le travail effectué durant ces derniers mois et pour ces informations nombreuses et précises. Il procède au point suivant de l'ordre du jour.

3. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- STATIONNEMENTS DANS LE VILLAGE - ZONE BLEUE – ZONE BLANCHE

Guy JULINI : Constate que certains véhicules occupent en quasi-permanence (sans bouger ou alors en alternance entre véhicule utilitaire et voiture) certaines places au centre du village. Il pense en particulier à un gros SUV, de plaques étrangères, qui squatte une place de parc depuis novembre 2021. Il déplore que ces véhicules "statiques" ne se garent pas un peu plus en dehors du village. Ayant pour sa part de la peine à trouver une place pour sa seconde voiture (la première étant au bénéfice d'une place de parking payante), il propose que les places du centre du village fassent l'objet d'un marquage au sol bleu, assorti d'un macaron. Il souhaite vivement qu'un changement soit opéré.

Olivier FAVRE : Entend la requête. Il rappelle toutefois que la mise en place d'un macaron (prix, conditions) est régie par la Fondation des parkings et non par la Commune et qu'il faut avoir conscience des implications d'un tel choix. Le sujet avait d'ailleurs déjà été envisagé lors de la précédente législature, qui avait renoncé à recourir au principe des macarons pour diverses raisons pratiques (invités, habitants des villages voisins qui ne peuvent se garer, etc.). La demande sera toutefois examinée lors de la prochaine réunion de la commission MOBILITE / SECURITE prévue dans le cadre de l'étude globale en cours sur le stationnement dans le village.

- NUISANCES SONORES

Daniel CHAMBAZ : Est ravi d'entendre que les démarches entreprises pour lutter contre les nuisances sonores sur la route de Verbois progressent. Il souhaite savoir s'il a aussi été question lors de ces séances, des nuisances enregistrées route du Mandement, à la sortie du village en direction de La Plaine, Dardagny.

Olivier FAVRE : Effectivement. Les démarches entreprises ne s'arrêtent pas à la route de Verbois, ni même à la sortie du village en direction de La Plaine, Dardagny, puisque le périmètre étudié englobe également la montée en direction de Dardagny. Néanmoins, la concentration des nuisances reste située sur la route de Verbois et les tests auront donc lieu sur ce secteur. A ce jour, le sujet et les lieux sont identifiés, mais on ne parle pas encore de réduction de vitesse. Une proposition dans ce sens peut être suggérée à l'Office Cantonal des Transports. Mais plus que la vitesse, c'est avant tout le bruit qui est problématique. A suivre !

- PANNEAUX ELECTORAUX

Daniel CHAMBAZ : Se réfère à son intervention lors du Conseil municipal du 16.03.21, sur le positionnement des panneaux électoraux (qu'il estimait mal placés) et souhaite savoir si l'Exécutif a pu avancer sur le sujet.

Olivier FAVRE : Avoue que l'avancement réside dans le fait que le sujet est passé de l'agenda 2021 à l'agenda 2022 ...! Ce sujet figure bien dans le PV de l'Exécutif, mais n'a pas encore pu être traité. Il précise que les supports sont certes "instables", mais confirme ses dires d'alors, à savoir que l'emplacement et le nombre de ces panneaux est extrêmement réglementé par la loi-

- COMMISSION URBANISME ELARGIE

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Se réfère à la plateforme Nature et Paysages, Genève, qui avait en son temps publié et envoyé à toutes les communes un manifeste déclinant 21 mesures prioritaires et dont elle avait parlé en Conseil municipal.

- Les communes ont récemment été relancées sur la question. Elle souhaite savoir si l'Exécutif a pris connaissance de ce courrier et quelles mesures concrètes pourraient être entreprises ?
- Son interrogation porte surtout sur le point suivant : En fonction des décisions et de l'orientation qui vont être prises par les Conseillers municipaux, ce document pourrait-il être utilisé dans le cadre de la démarche actuelle de la commission URBANISME élargie, pour travailler sur les questions environnementales/autres ?

Olivier FAVRE :

- Oui, l'Exécutif a pris connaissance de ce courrier, parmi les nombreux courriers reçus de nombreux départements et qui ne peuvent tous faire l'objet d'un retour, précise-t-il.
- Effectivement, les mesures feront l'objet de discussions au sein de la commission URBANISME élargie et les Conseillers municipaux décideront quelles mesures seront adoptées.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Suggère que le nom du site soit d'ores et déjà mentionné au PV : pnpge.ch.

- RESEAUX D'ENTRAIDE

Nadine CORTINOVIS GFELLER : D'entente avec l'Exécutif et pour éviter toute confusion au sein de la population, suggère que les deux réseaux d'entraide soient clairement identifiés sous les noms suivants :

- Bénévoles : pour le réseau actuel d'entraide communal, via la Mairie, qu'elle remercie au passage d'avoir renvoyé une information sur les activités sociales pour les aînés, et
- Réseau d'entraide : pour le futur réseau mis en place par des habitants solidaires.

- MANIFESTATIONS 2022

Claude MEMBREZ : Attire l'attention des membres du Conseil sur le tableau qui vient de leur être remis ce jour, synthétisant toutes les manifestations qui auront lieu au sein du village dans le courant de l'année 2022. Certaines sont clairement identifiées comme requérant leur participation. En cas de non-disponibilité, les Conseillers sont priés de le faire savoir via la secrétaire de Mairie.

Guy JULINI : Très à propos, rappelle avec la verve qui lui est propre, que les membres du Conseil ont été choisis par les électeurs et que la fonction des Conseillers implique au minimum de montrer à la population qu'ils s'intéressent aux villageois et à la vie du village, en participant à celle-ci et en faisant notamment acte de présence lors des manifestations organisées par la Commune.

Suzanne SERAFINI : Répond à la question de Vincent MONNIER sur la manifestation “La nuit est belle” : Il s’agit d’une soirée lors de laquelle toutes les lumières de l’espace public sont éteintes afin de profiter de la clarté du ciel et de la vision des étoiles, dans la mesure du possible. Nombreuses communes du Grand Genève y participent.

4. DIVERS

Rien à signaler. Personne ne souhaite prendre la parole.

5. NATURALISATION

Séance tenue à huis clos.

Claude MEMBREZ : Sans autres remarques et/ou propositions, remercie toutes les personnes présentes et souhaite à chacun et chacune une très bonne fin de soirée.

Séance levée à 20h21.

La prochaine séance est fixée au 22 mars 2022, 19 heures.

Le Président

Claude Membrez

La Secrétaire

Marilène Demierre